



**Marie Lemay Lachance, avocate**

Conseillère juridique principale

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [marie.lemaylachance@energir.com](mailto:marie.lemaylachance@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 13 octobre 2020

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : 4<sup>e</sup> demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

**Notre dossier : 312-00933**

**Dossier Régie : R-4119-2020**

---

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la vôtre datée du 7 octobre 2020 (A-0048) par laquelle vous demandiez à Énergir d'identifier les éléments tarifaires de sa demande qui devront être inclus dans la décision sur le fond attendue le 4 novembre prochain.

À cet effet, Énergir joint, annexée à la présente lettre, une version de sa 4<sup>e</sup> demande réamendée dans laquelle les conclusions apparaissant en grisé pourront faire l'objet d'une décision de la Régie ultérieurement au 4 novembre prochain. Les conclusions étant raturées sont celles ayant déjà fait l'objet d'une décision de la Régie.

Comme vous serez à même de le constater, Énergir y indique que la Régie pourra statuer sur les modifications aux *Conditions de service et Tarif* telles que présentées aux pièces Énergir-R, Documents 1 et 2 (B-0153 et B-0095), reflétées dans le texte des pièces Énergir-S, Documents 1 et 2 (B-0177 et B-0178) ultérieurement, étant toutefois entendu qu'Énergir aura besoin de connaître les tarifs approuvés par la Régie au plus tard le 4 novembre prochain.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/mb